

ce que cela signifiait. Quelles furent les augmentations du tarif français contre notre pays en ce qui concerne le blé? De 11c. qu'il était en 1924 il était porté à 85c. par boisseau en mai 1930. Le tarif sur la farine de froment fut porté de 24-34c. le quintal en 1924 à \$2.28-\$3.29 le quintal en 1930; sur l'avoine, de 4c. à 18c. par boisseau; sur l'orge, de 3c. à 18c. par boisseau; sur les pommes en boîtes, de 5c. à 27c. le quintal; sur le zinc brut, de la franchise en 1921 à 25c. le quintal en 1928; sur les instruments aratoires, de 48c.-\$1.14 en 1926 à \$1.07-\$1.43 le quintal en 1927.

La même déclaration est vraie quant aux tarifs de l'Allemagne, de l'Italie, de la Belgique et de la Finlande. Si j'en avais le temps, je pourrais consigner au compte rendu des articles spécifiques qui indiqueraient que c'est durant le régime des honorables membres de la gauche que le Canada a perdu ses marchés pour l'exportation de notre excédent de denrées, et que rien de ce qu'a fait le gouvernement actuel n'ait été la cause de cet état de choses. Durant les neuf années du régime des honorables membres de la gauche, ce pays a payé aux Américains trois billions de dollars de plus que la somme de leurs achats chez nous. Comment ce petit pays a-t-il maintenu sa solvabilité en face d'une telle balance défavorable du commerce, cela dépasse presque tout entendement.

Je veux ajouter ceci concernant les augmentations dans le tarif américain: Le blé canadien a été admis aux Etats-Unis en franchise en vertu d'une entente réciproque sous le régime Wilson, jusqu'au 27 mai 1921. Ce jour-là, les Etats-Unis imposèrent un tarif de 35c. par boisseau. La loi tarifaire du 21 septembre 1922 réduisit le tarif à 30c., mais le 6 avril 1924, en vertu de la même clause élastique du tarif, le droit fut porté à 42c. par boisseau, et la loi actuelle de juin 1930 maintint ce droit. Durant l'année financière 1920-1921, dernière année de l'ancien régime conservateur, dernière année de la rentrée en franchise de notre blé aux Etats-Unis, nos exportations à ce pays s'élevèrent à \$91,442,298. Sous le tarif de 1921-1922, nos exportations tombèrent à \$23,335,277 et, avec l'année financière terminée le 31 mars 1930, sous le tarif de 74c. par boisseau nos exportations étaient tombées à \$7,487,000. Ce marché pour notre blé fut perdu sous le régime des honorables membres de la gauche. Et l'histoire est vraie sur toute la ligne pour ce qui est de l'excédent exportable de nos produits naturels.

Quelle est la situation au sujet de la farine de blé? Durant l'année financière terminée le 31 mars 1921, la dernière année où la farine de blé a pu entrer en franchise aux Etats-

Unis, les exportations canadiennes se sont élevées à l'énorme somme de \$12,000,000. Les droits sur le produit canadien furent haussés en 1922, en 1924 et en 1930 avec le résultat qu'après 1924 notre commerce tomba à \$300,000 et que l'année suivante il n'atteignit même pas \$100,000. Sous quel régime et en quelles années le Canada a-t-il perdu le marché des Etats-Unis pour la farine de blé? La même remarque s'applique à l'avoine. Avant le 31 mars 1921, nous avons exporté pour \$4,694,519 d'avoine aux Etats-Unis. Le 21 septembre 1922, les droits furent portés à 15 cents le boisseau puis à 16 cents le 17 juin 1930 et, à la fin de l'année financière terminée le 31 mars 1930, nos exportations d'avoine aux Etats-Unis avaient baissé de presque \$5,000,000 au chiffre dérisoire de \$20,000.

L'hon. M. RALSTON: Par suite de l'augmentation d'un cent.

L'hon. R. B. HANSON: Non, la première augmentation a été de 15 cents puis de 1 cent. Avec une augmentation de 16 cents, nous ne pouvions plus y arriver.

L'hon. M. RALSTON: Mais l'augmentation de 15 cents a eu lieu en 1922.

L'hon. M. HANSON: Le 21 septembre 1922, après l'arrivée au pouvoir de mes honorables amis de l'opposition et, à notre connaissance, ils n'ont nullement protesté contre cette augmentation.

L'hon. M. RALSTON: Mais la diminution s'est produite après l'addition de 1 cent en 1930.

L'hon. M. HANSON: Il n'y a pas eu de diminution; il y a eu une nouvelle augmentation de 1 cent.

L'hon. M. RALSTON: Je veux parler de la diminution dans le chiffre des exportations.

L'hon. M. HANSON: Je ne comprends pas ce que l'honorable député veut dire.

L'hon. M. RALSTON: Je parle de la diminution des exportations.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député a pu parler tant qu'il a voulu tandis que je n'ai que quarante minutes à ma disposition.

M. BRADETTE: Il n'a pas lu son discours.

L'hon. M. HANSON: Je consulte des notes contenant des chiffres que je considère importants de citer.

Le bétail est un item important de la production canadienne. Avant le 27 mai 1921, le bétail entrait en franchise aux Etats-Unis et durant l'année financière 1920, nos exportations de bétail aux Etats-Unis se sont chif-